

Société Civile Professionnelle
BENANTON-POMAR - Y. POMAR
Huissiers de Justice Associés
1, Rue Bayard - B.P. 127
59017 LILLE CEDEX
Tél : 0033 (0)3.20.06.18.99
Fax : 0033 (0)3.20.55.48.24

www.huissiersdejustice-hp.com

Références à Rappeler :

339 / 221

Réfs Tribunal : 09/00015955

CITATION A PREVENU devant le Juge de proximité

4èmes Classes

Le Vingt et Un Octobre
DEUX MILLENEUF

A LA REQUETE DE :

Monsieur L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC près le Juge de proximité de LILLE

J'ai, Maître Yves POMAR, l'un des gérants de la S.C.P. Bénédicte HANTON-POMAR & Yves POMAR, Huissiers de Justice associés à LILLE, 1 Rue Bayard, soussigné,

Jean-Baptiste le Dall
Avocat à la Cour

25 rue Saint Ferdinand 75017 Paris
tel 01 58 05 20 40 fax 01 58 05 20 41
Palais C1422

SIGNIFIE ET LAISSE COPIE A :

Monsieur
né le

Du REQUISITOIRE AUX FINS DE CITATION, délivré par L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC près du Juge de Proximité de LILLE.

ET DONNE CITATION A COMPARAITRE LE :

15 DECEMBRE 2009 à 14H00

Devant le Juge de Proximité de LILLE séant : Palais de Justice, 13 Avenue du Peuple Belge.

Pour voir statuer sur les faits exposés audit réquisitoire, lesquels sont prévus et réprimés par la Loi et plus particulièrement par les textes qui y sont visés.

LE REQUISITOIRE SIGNIFIE DOIT ETRE CONSIDERE COMME FAISANT PARTIE INTEGRANTE DU PRESENT ACTE

TRES IMPORTANT

Vous êtes tenu soit de vous présenter personnellement à cette audience seul ou assisté d'un Avocat, soit de vous y faire représenter par un avocat. Si vous êtes dans l'impossibilité de venir à l'audience, vous devez adresser une lettre au Juge de proximité pour expliquer les raisons de votre absence. Vous joindrez à votre lettre toutes pièces justificatives. Si à l'audience vos raisons sont admises par le Juge, une nouvelle citation vous sera adressée pour une audience ultérieure.

Dans le cas contraire, l'affaire sera jugée, malgré votre absence et celle d'un représentant. Toutefois, la Loi vous permet de demander par écrit au Juge de proximité d'être jugé en votre absence et sans représentant. Dans tous les cas vous pouvez présenter dans votre lettre les observations qui vous paraissent utiles.

Vous devez rappeler dans toute correspondance la date, l'heure et le lieu de l'audience à laquelle vous êtes convoqué (ainsi que le numéro figurant sur la présente citation).

Vous devez comparaître à l'audience en possession de vos justificatifs de revenus et de vos avis d'imposition ou de non imposition, ou de les communiquer à l'avocat qui vous représentera.

Si vous ne comparez pas ou si vous n'assurez pas votre représentation par un avocat, vous pourrez être jugé en votre absence, et les droits fixes de procédure appliqués en cas de condamnation seront alors non pas de 90 euros mais de 180 euros

COUT ACTE SANS REMISE	
ORIGINAL	4,50
TRANSPORT	
COPIE	
H.T.	4,50
TVA 19,60 %	0,88
L.R.A.R.	4,33
TTC	9,71

COUT ACTE AVEC REMISE	
ORIGINAL	4,50
TRANSPORT	
REMISE	6,86
COPIE	
H.T.	11,36
TVA 19,60 %	2,23
TTC	13,59

COUT PV DE PERQUISITION	
ORIGINAL	4,50
TRANSPORT	
COPIE	
H.T.	4,50
TVA 19,60 %	0,88
TTC	5,38